

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-2-1

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET DE L'AUTONOMIE

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour des associations ou organismes relevant de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'Autonomie pour un montant total de 1 065 194 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne.

I. Les subventions aux associations

Les différentes demandes de subventions de la part des structures relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions de fonctionnement, sur la base du principe de reconduction en 2021 des montants de subvention accordés en 2020.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter de nouvelles demandes de subventions au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 65 subventions en faveur de 55 associations et organismes pour un montant total de 1 045 194 €.

Les propositions sont récapitulées ci-dessous.

Protection Maternelle et Infantile

MOUVEMENT PLANNING FAMILIAL - Fonctionnement	22 000 €
ASS PETITE ENFANCE PARENTALITE SOCIALITE (La Maisonnée) - Fonctionnement	3 000 €
NAITRE EN ALSACE - Fonctionnement	5 100 €
UNIVERSITE DE STRASBOURG - Service de Santé Universitaire - Fonctionnement	4 750 €
ENFANCE PLURIELLE - Fonctionnement	31 500 €
ASS GENERALE FAMILLES BAS RHIN (AGF) - Fonctionnement Médiation Familiale	9 000 €
ASS GENERALE FAMILLES BAS RHIN (AGF) - Fonctionnement plateau Médiation Familiale	6 789 €
ASSOCIATION LA GRANDE ECLUSE - Fonctionnement Centre de Ressources et de Consultation Familiale	8 000 €
ASSOCIATION RESCIF - Fonctionnement médiation familiale	9 078 €
ASSOCIATION RESCIF - Fonctionnement consultation familiale	8 658 €
CENTRE D' INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) - Fonctionnement médiation familiale	7 000 €
LA PASSERELLE - Fonctionnement	10 963 €
UNION DEPART ASSOC FAMILIALES BAS-RHIN (UDAF) - Fonctionnement	1 000 €
ASS GEN DES FAMILLES REGION DE MULHOUSE (AGF) - Fonctionnement	4 000 €
CLUB DES JEUNES L'ETAGE - Fonctionnement Médiation familiale	5 875 €
FOYERS CLUBS 68 - Fonctionnement	8 000 €
NAITRE EN ALSACE - Participation à l'enquête périnatale Mars 2021	2 000 €
	146 713

Aide Sociale à l'Enfance

ASS ENTR AIDE PUPILLES ETAT - Fonctionnement	83 213 €
REBOND DU COEUR - Fonctionnement	20 000 €
ASSOCIATION TOUTJOURLA - Fonctionnement	1 475 €
LA PETITE OURSE - Fonctionnement	14 000 €
LE REZO - Action	15 000 €

ASS ACCESS DROIT POUR ENFANTS ET JEUNES (THEMIS) - Fonctionnement	10 000 €
ASS ACCESS DROIT POUR ENFANTS ET JEUNES (THEMIS) - Administrateur Ad'hoc	175 662 €
ASSOCIATION PRAXIS (OREE) - Fonctionnement Actions Parents Incarcérés Enfants Séparés (APIES)	4 550 €
ASSOCIATION PRAXIS (OREE) - Fonctionnement Médiation familiale	2 100 €
ASS.SYND.DES FAMILLES MONOPARENTALES (ASFMR) - Fonctionnement	39 000 €
ASS ENTR AIDE PUPILLES ETAT - Projet fusion des deux ADEPAPES du HAUT RHIN et du BAS-RHIN	10 000 €
ART'SOC' - Fonctionnement	3 000 €
ART'SOC' - projet Impact Citoyen	5 000 €
	383 000 €

Personnes Agées

APALIB - Fonctionnement ALMA Allo Maltraitance	3 770 €
APALIB - Fonctionnement Service animation prévention santé	55 720 €
APALIB - Fonctionnement Manifestations	1 676 €
JALMALV Haute Alsace Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie - Fonctionnement	1 715 €
PIERRE CLEMENT - Fonctionnement	3 000 €
CLIC MULHOUSE - Fonctionnement	20 000 €
ASS BAS-RHINOISE AIDE PERSONNES AGEES (ABRAPA) - Fonctionnement	106 000 €
	191 881 €

Personnes en situation de Handicap

ANIMAL ' HOM - Fonctionnement	10 000 €
APEDI ALSACE - Fonctionnement	25 000 €
APEI CENTRE ALSACE - Fonctionnement	10 000 €
APPART - Fonctionnement	20 000 €
ASCSSM - MAISON DEPARTEMENTALE DES SOURDS - Fonctionnement	700 €
ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES - Fonctionnement	40 000 €
Asso POUR L'INTEGRATION DES ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS (APIEDA) - Fonctionnement	1 500 €
ASSOCIATION CLAIR DE TERRE - Fonctionnement	10 000 €

ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS (APIEDA) - Projet Développement du site web	1 000 €
CENTRE D'EXPOSITION PERMANENTE - Fonctionnement	48 000 €
CLUB LOISIRS GEM 67 - Fonctionnement	3 000 €
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES DEFICIENTES AUDITIVES DU HAUT RHIN (CAPDA) - Fonctionnement	2 450 €
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CICAT 68 - CENTRE D'INFORMATION EN AIDES TECHNIQUES - Fonctionnement	15 000 €
JEFF - Fonctionnement	5 000 €
LA FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN - Fonctionnement	9 800 €
LA NAVETTE, GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) - Fonctionnement	21 000 €
LA NUIT DU HANDICAP - Fonctionnement	1 000 €
LE GEM DE COLMAR - Fonctionnement	10 500 €
LE GRAAL (GEEM) - Fonctionnement	31 510 €
LES AILES DE L'ESPOIR - Fonctionnement Antenne de Mulhouse	14 000 €
LES AILES DE L'ESPOIR - Fonctionnement Antenne du Sundgau	6 000 €
LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES - Fonctionnement	240 €
LES CECOIGNELS - Fonctionnement	17 000 €
MAISON DE L'AUTISME DE MULHOUSE - Fonctionnement	5 000 €
SCHIZO ESPOIR - Fonctionnement	1 400 €
SCHIZO ESPOIR - Action "Formation"	1 500 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS (UDAPEI 67) - Fonctionnement	3 000 €
UNION NATIONALE INVALIDES, ACCIDENTES DU TRAVAIL, RETRAITES (UNIAT Alsace) - Fonctionnement	10 000 €
	323 600 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie lors de sa séance du 7 mai 2021.

II. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- Permettre le développement des relations entre les parents,
- Faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance sur le territoire du Haut-Rhin des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Les différentes actions, ainsi financées par le réseau, ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005. Il lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des organismes tiers, chaque financeur versant directement sa quote-part à ces derniers.

Suite à la réunion du Comité de financement du 7 avril 2021, il est proposé d'allouer, pour l'année 2021, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans,

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder des subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 045 194 € aux associations et organismes relevant de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'Autonomie, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;
- Approuver le modèle de convention relatif aux subventions de fonctionnement, joint en annexe au présent rapport, exception faite de l'association Thémis qui bénéficie d'une convention spécifique et de l'Association Enfance Plurielle 68 faisant l'objet d'une convention pluriannuelle ;
- M'autoriser à signer une convention avec chacune des structures mentionnées en annexe du présent rapport, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € ;
- Préciser que l'octroi et le versement de la subvention octroyée à l'association Enfance Plurielle 68 sont soumis au respect de l'ensemble des clauses de la convention pluriannuelle existante ;
- Approuver les termes de la convention avec l'association Thémis, en raison de sa mission spécifique d'administrateur ad'hoc auprès des enfants confiés à l'ASE (l'association est référencée à la Cour d'appel de Colmar), jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;

- Accorder des subventions de fonctionnement pour un montant total de 20 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;

- Préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique, par dérogation du Règlement Budgétaire et Financier, afin de permettre aux associations et organismes de poursuivre leurs actions malgré les difficultés liées au contexte sanitaire actuel ;

Le montant des subventions sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

P1020001 T02 (65-65748-4238) pour un montant de 171 881 €
P1020001 T02 (65-657348-4238) pour un montant de 20 000 €

P1100001 T03 (65-65748-425) pour un montant de 308 600 €
P1100001 T03 (65-657382-425) pour un montant de 15 000 €

P1310001 T02 (65-65748-4213) pour un montant de 383 000 €

P1190001 T03 (65-65748-411) pour un montant de 110 463 €
P1190001 T03 (65-657382-411) pour un montant de 4 750 €

P1190001 T05 (65-65748-411) pour un montant de 31 500 €

P1190001 T04 (65-65748-411) pour un montant de 15 830 €
P1190001 T04 (65-657348-411) pour un montant de 500 €
P1190001 T04 (65-657358-411) pour un montant de 3 670 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY